

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 AVRIL 2025

L'AN 2025, le 16 AVRIL, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**M. GRZETICZAK, Président.
M. LIEZ, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZETICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. MUZART
M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZETICZAK**

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADULTE (ADSEA) : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte – ADSEA - créée en 1954, a pour missions principales d'assurer des actions

- à caractère social, médico-social et judiciaire au profit des :
 - mineurs ou majeurs en difficultés,
 - personnes en situation de handicap psychique, mental,
 - personnes en situation d'insertion.

- et plus précisément d'information, d'investigation, de dépistage, de prévention, d'orientation, de conseil, de soutien, d'éducation ou rééducation, de médiation, d'accompagnement, d'accueil, de gestion des prestations, de tutelle, de création et de gestion de structures appropriées, lieux de vie, d'activité et de travail, de services d'accompagnement...

Actrice principale de l'Aisne, tant en protection de l'enfance que de l'adulte, implantée sur l'ensemble du territoire axonnais, l'ADSEA se veut réactive, au plus proche des publics accompagnés.

Ainsi, le service de Prévention Spécialisée de l'ADSEA souhaite proposer des permanences à destination des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Soissons mais aussi de leurs familles.

L'association soutenue par la Ville de Soissons souhaite s'établir durablement sur le territoire.

Pour cela, l'ADSEA a besoin de son propre lieu d'accueil et sollicite donc de l'Office la mise à disposition – à titre gracieux - d'une cellule associative située dans le quartier prioritaire de Chevreux bénéficiant du dispositif TFPB.

Il est donc proposé au Bureau

- d'attribuer à l'ADSEA le local situé au 12 bis avenue Salvador Allende à Soissons, d'une surface de 30 m2 et vacant depuis 2012, à titre gracieux ; l'Association s'acquittera de toutes les charges afférentes au local ;
- et d'autoriser le Directeur Général à signer la convention correspondante.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

